

« Les piliers, c'est du passé, notre défi est ailleurs désormais »

UNIVERSITÉS Le recteur de l'UCL affirme que la fusion avec Saint-Louis est cohérente

Vincent Blondel

Vincent Blondel, ingénieur polytechnicien, est recteur de l'Université catholique de Louvain depuis 2014. Il fut, par le passé, professeur invité au Massachusetts Institute of Technology. Il se pose en rassembleur au sein de son université, où même ses détracteurs reconnaissent aujourd'hui son sens de la stratégie.

- ▶ Après la lettre ouverte des trois recteurs francophones, l'UCL et Saint-Louis contre-attaquent.
- ▶ L'une sur le terrain des enjeux, l'autre sur celui du droit constitutionnel.

ENTRETIEN

Des propos lénifiants visant à minimiser la portée de cette manœuvre sur le paysage universitaire francophone... » D'entrée de jeu, le ton de la carte blanche livrée mardi au *Soir* par les recteurs de l'ULB, de l'Ulg et de l'UMons en dit long sur la volonté des universités non confessionnelles d'étouffer les velléités de fusion entre l'UCL et Saint-Louis. Pour autant, le recteur de l'UCL ne se laisse pas démonter...

Cette sortie de vos confrères vous a-t-elle étonné ?

J'ai lu leur texte avec intérêt et attention. Notre fusion repose sur un projet académique tourné vers l'avenir, bénéfique pour les étudiants, les chercheurs, les professeurs, le personnel administratif... Je m'étonne de ne pas retrouver ces dimensions essentielles dans leur réflexion. J'espère que les autres acteurs y verront, eux, ces ambitions et ces perspectives. Pour nous, le défi est plus vaste. Il interroge le positionnement de nos universités face à la concurrence euro-

péenne et internationale dans un contexte où la mobilité des étudiants, des chercheurs et des professeurs est plus forte que jamais. Je rappelle qu'Oxford, Cambridge et Campus France font, chez nous, des propositions à nos étudiants...

Sur le volet recherche, l'enjeu n'est pas régional, il est européen : c'est désormais à ce niveau, et en termes de financement, que se joue la concurrence entre les acteurs. Notre réponse à ces défis-là c'est la fusion UCL/Saint-Louis. Celle de l'Ulg, c'est une grande collaboration internationale dans le cadre de l'Euro-regio. Celle de l'ULB, c'est un rapprochement avec la VUB autour notamment d'un positionnement conjoint sur l'enseignement en anglais. Chaque institution est libre de choisir son positionnement. Toutes ces options sont de nature à assurer l'avenir de notre enseignement supérieur et je les soutiens.

Les universités doivent-elles pour autant grandir ?

Nous ne sommes pas dans une course au volume, qui elle-même n'est pas la garantie d'une offre cohérente. UCL/Saint-Louis c'est certes 4.000 étudiants de plus mais nous évoluons dans un environnement national et international où vivent des universités bien plus importantes. Pas de course au volume donc, mais une volonté de créer un ensemble plus large pour partager expertises et compétences, pour aussi réaliser des économies d'échelle. Nous n'avons, faut-il le rappeler, aucune revendication en matière de financement ou d'habilitations. C'est une fusion à coût nul pour la Fédération Wallonie-Bruxelles mais à bénéfices importants pour nos étudiants et notre personnel. Son intérêt est reconnu par de nombreux acteurs, sensibles notamment à la liberté d'association.

Au risque de bouleverser le paysage ?

Le décret actuel organise l'enseignement supérieur autour de cinq pôles et six universités. Nous sommes présents dans trois

pôles. Notre proposition ne changera rien de ce point de vue, elle respecte l'esprit du décret mais simplifie les choses puisqu'il y aura demain cinq pôles et cinq universités.

On vous soupçonne de vouloir rallumer le brûlot entre le pilier confessionnel et le pilier non confessionnel...

Que les choses soient claires, notre fusion n'est pas dirigée contre une université ou un décret, elle ne s'inspire pas d'une opposition à qui que ce soit, ni d'une défense d'un pilier. Les piliers, c'est une dimension révolue, c'est du passé ! De nombreux acteurs le disent et je m'y associe. La fusion sera douce, progressive, en cohérence avec les liens naturels et historiques qui se reflètent déjà dans de nombreux programmes communs.

Pourquoi ce gouffre entre eux et vous ?

Probablement parce qu'ils craignent une concurrence mais, je l'ai dit, ce n'est pas notre esprit. Toutes, je dis bien toutes, les universités francophones sont excellentes, ce qui n'est d'ailleurs pas le cas dans tous les pays. Chacune peut grandir en posant ses choix, c'est ce que nous faisons.

Cela étant, ils soupçonnent une tentation hégémonique...

Deux acteurs universitaires expriment une volonté forte de fusion, il ne faut rien y voir d'autre qu'une détermination à travailler ensemble.

Une rivalité exacerbée fera le jeu des universités étrangères, ce n'est pas notre projet. Notre défi est ailleurs.

Même s'il n'est pas tout à fait en phase avec le décret actuel ?

L'engagement du décret était de structurer un paysage et une offre de formation. Notre projet rejoint la volonté du législateur qui doit par ailleurs s'inscrire dans la liberté constitutionnelle d'association et d'enseignement. Il peut y avoir des débats juridiques mais attachons-nous au fond !

Je rappelle qu'en matière de fu-

sion, les dispositions légales ne prévoient rien, ni dans un sens ni dans un autre.

Je rappelle aussi que de nombreux aménagements du décret ont déjà eu lieu, l'ULB en sollicite d'ailleurs un nouveau pour organiser des bacs en langue anglaise. Je soutiens pleinement son initiative.

Que dire à l'ULB qui craint pour son leadership sur Bruxelles ?

L'UCL est bruxelloise depuis 50

ans. Elle y développe tout son secteur santé ainsi qu'une formation en architecture. Nous contribuons par ailleurs activement à la vie du pôle bruxellois. Nier la présence de l'UCL à Bruxelles, qui est un des premiers employeurs privés de la capitale, n'est pas correct. Oui, la fusion impliquera un certain renforcement de notre présence, mais je le répète, les enjeux sont ailleurs désormais. ■

Propos recueillis par
ERIC BURGRAFF

CARTE BLANCHE

Le point de vue des constitutionnalistes

La fusion UCL/Saint-Louis « annoncerait une remise en cause majeure du paysage universitaire francophone ». C'est la thèse soutenue par l'ULB, l'Ulg et l'UMons dans la lettre ouverte publiée par *Le Soir* ce 30 mai. Ils y soutiennent notamment que cette fusion est contraire à l'esprit et à la lettre du décret « paysage » organisant l'enseignement supérieur. Marc Verdussen (UCL) et Isabelle Hachez (Saint-Louis), professeurs de droit constitutionnel, répliquent. Ils puisent notamment argument dans le texte de notre loi fondamentale. « La liberté de fusionner résulte de normes - constitutionnelles ou internationales - supérieures à tout décret. A ce dernier, il n'appartient pas de créer ces libertés, mais de les respecter, de les protéger et de les réali- ser ».